

Utiliser de manière autonome Telepac

Co-organisé en partenariat avec CORAL Occitanie

Objectifs

Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC ; • Connaître et savoir organiser les informations néce

Enjeux

Aujourd'hui, l'objectif du ministère de l'agriculture est que les télé déclarations du dossier PAC (Telepac) remplacent les déclarations papier et deviennent le seul mode de déclaration existant. Ces déclarations sur internet (<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>) permettent notamment une sécurisation des procédures, une performance dans les déclarations et une diminution des coûts administratifs. La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Aussi l'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie. https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2015/Dossier-PAC-2015_TelePAC_presentation.pdf

Contenu

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
Présentation des nouveautés de la campagne 2016.
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
Les principales fonctionnalités du logiciel.
Les différentes étapes de la saisie :
- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

25 avr 2023 34000
09:00 - 17:00 (7hrs)

Partenaire(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____
Téléphone _____

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 25/04/2023

Tarifs

Adhérent 112€
Non adhérent 112€
Non agricole 112€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
participation à la formation 28 euros

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac



Modalités d'accès : Accessibilité
PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Céline Mendes, Civam Bio 34

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))